

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 2 octobre 2009
(convocation du 21 septembre 2009)**

Aujourd'hui Vendredi Deux Octobre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10 h
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 15
Mme. BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine jusqu'à 10 h
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
Mme FOURCADE Paulette à M. PIERRE Maurice à partir de 11 h
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 40
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre jusqu'à 10 h 20

M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 10 h 15
M. LOTHaire Pierre à M. GAUTE Jean-Michel
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOULINIER Maxime à M. BENOIT J.Jacques jusqu'à 11 h 30
M. PALAU Jean-Charles à Mme. COLLET Brigitte
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. QUERON Robert à M. JOUBERT Jacques
M. RESPAUD Jacques à M. ROUVEYRE Mathieu jusqu'à 10 h 40
M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François
Mme. TOUTON Elisabeth à M. DUPOUY Alain

EXCUSES :

M. DELAUX Stéphan

LA SEANCE EST OUVERTE

Création de l'aire d'accueil inter communale des Gens du voyage - Communes de Gradignan, Talence et Villenave d'Ornon - Décision - Autorisation

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la mise en conformité du « Schéma départemental d'accueil des gens du voyage » sur la Gironde, les Villes de Gradignan, Talence et Villenave d'Ornon ont décidé la création d'une aire d'accueil inter communale.

1. Création de l'aire d'accueil

Cette aire d'accueil sera sise Impasse de Leyran 33140 Villenave d'Ornon.

Elle aura une capacité d'accueil de 30 places, soit 15 emplacements, et sera portée par un syndicat à vocation unique, le SIVU dénommé « Syndicat pour l'aménagement et la gestion de l'aire d'accueil inter communale des gens du voyage », maître d'ouvrage de la construction et présidé par le Maire de Villenave d'Ornon.

Elle contribue au schéma départemental mis en place en Gironde et sera construite sur 2009 – 2010. La livraison de l'aire est prévue pour mars 2010.

2. Contribution communautaire à l'aire d'accueil

L'ensemble des travaux d'aménagement urbain proposés est conforme aux engagements communautaires fixés pour la réalisation des aires d'accueil. En effet, au titre des aires d'accueil ou de passage pour les gens du voyage, la délibération n°99/385 du 23 avril 1999 organise l'intervention communautaire selon deux modes :

- L'octroi d'un *fonds de concours* aux communes pour la réalisation des aires dont le montant est plafonné à 1 647 € par emplacement pour les aires d'accueil et 960 € pour les aires de passage,
- La *réalisation des travaux d'aménée des réseaux* dans la limite d'un plafond de 304 898 € par aire.

Le soutien communautaire au projet est ainsi proposé sous deux formes.

2.1 Fonds de concours en faveur de l'aire d'accueil créée

Au titre du fonds de concours ad hoc, la subvention accordée au SIVU pour la création de l'aire est proportionnelle au nombre de places. Celle-ci est donc de 24.705 €.

2.2 Aménagement urbain lié à la création de l'aire

Des travaux d'aménagement sont indispensables pour permettre un accès de l'aire d'accueil par les gens du voyage par l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny et assurer l'assainissement en eaux usées du site.

2.2.1 Aménagement de voirie

L'aménagement de voirie consiste à :

- modifier l'angle d'insertion de l'impasse de Leyran sur l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny,
- assurer la continuité du cheminement piéton jusqu'à l'entrée de l'aire d'accueil,
- réhabiliter la route d'entrée de l'aire d'accueil.

Ces travaux d'aménagement seront réalisés par la CUB DOVCP, pour un montant financier estimé à 62.709 € HT (75.000 € TTC).

2.2.2 Assainissement et desserte des eaux usées

Par ailleurs, des travaux d'assainissement sont indispensables afin d'assurer la desserte des eaux usées. Ces travaux seront également réalisés par la CUB DOVCP et sont estimés à 125.418 € HT (150.000 € TTC)-.

3. Plan de financement de l'aire d'accueil

Le coût total de la réalisation de l'aire est estimé par le SIVU à 926.298 € HT. Aussi, le plan de financement de l'aire d'accueil est le suivant :

- Etat : 320.145 €
- CUB : 24.705 €
- SIVU : 581.448 €

L'aménagement urbain de l'aire est assuré entièrement par la CUB, pour un montant total estimé à 225.000 € TTC.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, et si tel est votre avis, de bien vouloir :

DECIDER

- de la participation de la Communauté Urbaine au financement de la réalisation de l'aire d'accueil intercommunale des gens du voyage sise Impasse de Leyran 33140 Villenave d'Ornon à hauteur de 24.705,00 euros,
- de l'imputation des crédits correspondants au chapitre 204, article 20414 fonction 5240 programme HD02 clé d'imputation D630 000 178 du budget de l'exercice en cours.
- de la prise en charge par la Communauté Urbaine de la réalisation des travaux d'aménagement de voirie et d'amenée des réseaux extérieurs à l'aire d'accueil intercommunale des gens du voyage à hauteur de 225.000 euros,
- de l'imputation des crédits correspondants au chapitre 23, article 2315 fonction 8220 programme HD02 clé d'imputation D630 000 046 du budget de l'exercice en cours.

AUTORISER

Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée précisant les modalités de la participation communautaire.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 2 octobre 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
19 OCTOBRE 2009

PUBLIÉ LE : 22 OCTOBRE 2009

M. JEAN TOUZEAU